

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 28 avril 2011

L'an deux mil onze, le 28 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 21 avril 2011 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THOMAS, Maire.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, Mme RABAH, MM. P. PIEKARSKI, F. PINET, E. LAUBE, E. BRIMONT, F. GUINY , A. GUILLOU, M. ZIEMINSKI

Absents : MM. Y. BARBER, F. MORIER, G. AUDIGNON, F. EUZET

Pouvoirs : Mr AUDIGNON à Mr THOMAS
Mr F. EUZET à Mme METZ

Secrétaire de séance : Madame SPILLEMAECKER

Monsieur le Maire lit le compte rendu du conseil municipal en date du 13 avril 2011.

Monsieur GUINY demande aussitôt la parole pour informer Monsieur le Maire que lorsqu'il posera des questions il s'adressera directement à lui et à lui seul et désire que ce soit lui-même qui réponde à ses questions et non les conseillers présents. Il aimerait que seul le Maire soit son interlocuteur.

Monsieur GUINY s'adresse à Madame SPILLEMAECKER pour lui faire les remarques suivantes sur le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2011.

1° Il aurait aimé que soit indiquée avec précision la date de la signature de l'acquisition du Rabelais, c'est à dire le 24 janvier et non « janvier ». Monsieur le Maire et Madame SPILLEMAECKER lui confirment que Monsieur le Maire lui avait répondu en premier « janvier » et ensuite « 24 ou 26, à vérifier ».

2° Concernant le dossier PROLUDIC, aire de jeux, il aurait aimé que Madame METZ précise que Monsieur BARBER était chargé du dossier et aurait dû s'occuper lui-même des demandes de subventions.

3° Concernant le mail envoyé à Monsieur le Maire au sujet du bois coupé par Monsieur CHOTARD, il aurait aimé que soit mentionné que Monsieur CHOTARD avait bénéficié de 150 stères ?

4° Concernant les 330 000 € + 60 000 € en recettes au budget de l'eau, il reproche à Madame SPILLEMAECKER de ne pas avoir précisé qu'il avait dit que l'argent aurait dû être placé comme prévu par une délibération autorisant ce placement, d'où perte pour la commune.

Monsieur GUINY ayant demandé que seul le Maire réponde à ses questions, Madame SPILLEMAECKER n'est pas autorisée à prendre la parole.

Monsieur le Maire demande à Monsieur GUINY si l'on peut passer à l'ordre du jour prévu.

1 - Vote des 4 taxes

Délibération 15-2011

Le Maire informe que les membres de la commission des finances réunie le 19 avril ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010. La proposition suivante est soumise au vote :

	Taux d'imposition 2010	Taux d'imposition 2011 soumis au vote
Taxe d'habitation	3,81	11,44
Taxe foncière (bâti)	11,69	11,94
Taxe foncière (non bâti)	22,03	23,60
Taxe professionnelle	4,22	

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,021502, soit un produit attendu de **347.689 €**.

13 Votants dont 2 pouvoirs

12 pour

1 contre : Monsieur GUINY

Monsieur GUINY s'étonne que lors du conseil municipal du 13 avril 2011 certains conseillers s'étaient opposés à l'augmentation des impôts et qu'il est donc surpris de leur changement de position. Il s'étonne que l'on discute pour une différence de 2 € et n'est pas d'accord avec ces conseillers.

Monsieur BRIMONT lui répond que lors du conseil du 13 avril 2011 il s'est aperçu de son erreur d'appréciation.

2 – Budget primitif de la commune

Délibération 16-2011

Monsieur GUINY dit ne pas avoir eu le document indiquant la dette de la commune. Madame METZ lui redonne une copie. Monsieur GUINY intervient régulièrement auprès de Monsieur Le Maire pour obtenir de nombreuses précisions. Monsieur le Maire demande à Madame METZ d'intervenir au sujet des « contributions directes ». Monsieur GUINY refuse que ce soit Madame METZ qui prenne la parole à la demande de Monsieur le Maire. Madame SPILLEMAECKER s'offusque que Monsieur GUINY se permette de ne pas autoriser les Conseillers présents à intervenir et demande si le Conseil Municipal doit se résumer en un tête à tête entre Monsieur GUINY et Monsieur Le Maire ?

Fonctionnement

Dépenses 994.921,91 €
Recettes 994.921,91 €

Investissement

Dépenses	572.825,94 €
Recettes	572.825,94 €

13 Votants dont 2 pouvoirs
12 pour
1 contre : Monsieur GUINY

3 - Budget Primitif Eau Assainissement.

Délibération 17-2011

Exploitation

Dépenses	92.755,42 €
Recettes	165.517,15 €

Investissement

Dépenses	57.284,61 €
Recettes	57.284,61 €

Monsieur GUINY demande à Monsieur LAUBE qu'elles sont ses fonctions chez VEOLIA pour se permette de donner son avis sur l'état de la station d'épuration de la commune ? Peut-il donner le rapport d'une étude ? Monsieur GUINY lui reproche d'intervenir et de ne pas être précis. Monsieur Le Maire se permet de répondre que Monsieur LAUBE s'investit en qualité de conseiller dans le problème de l'assainissement de la commune et assiste à toutes les réunions organisées. Monsieur LAUBE précise à Monsieur GUINY qu'il prend des jours de congés pour répondre aux exigences de cette mission.

13 Votants dont 2 pouvoirs
12 pour
1 contre : Monsieur GUINY

4 - Groupe de travail pour l'étude de la réhabilitation de la nouvelle mairie.

Délibération 18-2011

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il avait pensé former un groupe de travail réunissant conseillers et administrés mais qu'il a changé d'avis et qu'il a décidé de nommer les personnes suivantes pour collaborer à la réhabilitation de la nouvelle mairie :

- Mesdames METZ et SPILLEMAECKER, Messieurs PINET, LAUBE et AUDIGNON.

13 votants dont 2 pouvoirs

11 pour
1 contre : Monsieur GUINY
1 abstention : Madame SPILLEMAECKER

5 – Chemin entre Ver et Loisy, rejoignant le chemin des Uselles

Monsieur et Madame HORME ont fait une demande écrite au Conseil Municipal pour que la voie d'accès à leur habitation soit bitumée. Lors d'une réunion de travail, les conseillers présents avaient émis le refus de viabiliser ce chemin qui conduit à une zone non constructible. Une réponse négative sera faite à Monsieur et Madame HORME.

QUESTIONS DIVERSES

1° Monsieur Le Maire donne les statistiques de la délinquance pour le mois de Mars 2011,

2° Monsieur GUINY réclame la convention qui aurait dû être prise entre Monsieur CHOTARD et la Commune de Ver pour l'autoriser à couper du bois conformément à la question qu'il avait déjà posée lors du conseil municipal du 13 avril 2011 et à laquelle il n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Monsieur PINET lui répète ce qui lui a déjà été répondu lors du dernier conseil municipal à savoir que c'était un accord oral et que ce n'était pas lui qui avait donné l'ordre mais qu'il n'avait été que le porte parole de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22 h 10